

## SÉANCE DU 12 MARS 2019

Présents : Laurent FORGET, Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Patricia CHAMPION, Philippe COURTOIS, Frédérique CONRAUX, David LENOBLE et Aurore AUDOU-MOREAU.

Absents excusés :

Bruno DIDIER et Olivier PATE.

Secrétaire de séance : Monsieur David LENOBLE assisté de Madame Cathy PASQUIER.

-----  
Convocation du 4 mars 2019

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire.

-----  
Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle école

### ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2018 est adopté **à l'unanimité**.

### INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR

Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités de recensement selon les modalités suivantes :

Les agents recenseurs percevront 6 € par feuille de logement et le coordonnateur sera rémunéré forfaitairement.

Agents recenseurs :

Madame Jacqueline SALOMON (185 feuilles x 6 €) : 1 110,00 €

Madame Agnès HERBILLON (147 feuilles x 6 €) : 882,00 €

Madame Christelle PERRIN (128 feuilles x 6 €) : 768,00 €

Coordonnateur :

Madame Cathy PASQUIER : 650,00 €

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette proposition et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

### DEMATERIALIZATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de dématérialiser les actes. Pour ce faire, il faut choisir un opérateur de transmission homologuée pour @CTES par le ministère de l'intérieur.

Monsieur le Maire propose de demander des devis à :

- Société SPL-Xdemat
- Société Berger Levrault

### INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 43 %
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints : 16.5 %

- Dit que cette délibération abroge et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 7 avril 2014.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### **CREATION D UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet de 17,5/35<sup>ème</sup>
- qu'il est nécessaire de recruter un agent pour cet emploi.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Arès en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- décide de créer un emploi permanent d'agent d'accueil, sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17,5/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.
- Dégage les crédits correspondants.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DE GYM DE ST-LAURENT**

Monsieur le Maire explique avoir assisté à l'Assemblée Générale du club Gym Volontaire de Saint-Laurent le 7 février dernier.

Ce club fonctionne bien et accueille beaucoup d'administrés.

Pour favoriser ce lieu de vie important au sein de la commune, Monsieur le Maire propose d'octroyer à ce club une subvention exceptionnelle de 450 euros correspondant à des dépenses d'achat de sonorisation et de matériels divers présentées lors de l'Assemblée Générale.

Arès en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'accorder au club « Gym Volontaire de Saint-Laurent » une subvention exceptionnelle de 450 euros.

### **LOYER MICRO-CRECHE**

Monsieur le Maire propose de prendre des renseignements complémentaires pour établir le loyer de la micro-crèche. Ce point est reporté dans un prochain conseil.

Monsieur le Maire et Madame JUY ont rencontré Madame PLISSON (future directrice de la micro-crèche) il y a deux semaines pour la convention de mise à disposition des locaux.

Monsieur le Maire précise que dans le flash infos de mai ou juin, les personnes intéressées seront invitées à prendre contact avec Madame PLISSON.

### **COUSSINS BERLINOIS ET PANNEAUX ROUTIERS RUE DES TILLEULS**

Afin d'assurer la sécurité des écoliers, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place dans la rue des tilleuls de coussins berlinois et de panneaux routiers abaissant la vitesse à 30km/h et limitant le passage des véhicules lourds.

Monsieur le Maire présente le devis n° 011519A de l'entreprise Marquage Keller d'un montant de 5 414,40 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'accepter le devis n° 011519A de l'entreprise Marquage Keller d'un montant de 5 414,40 euros.

### **REFECTION TROTTOIRS RUE DES TILLEULS**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de procéder à la réfection des trottoirs de la rue des Tilleuls. Pour cela, il présente le devis n° 6894 de l'entreprise TP PONCIN comprenant la mise en chantier, le décapage et la réfection des enrobés sur le trottoir existant pour un montant de 1 764 euros TTC.

Arès en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'accepter le devis n° 6894 de l'entreprise TP PONCIN d'un montant de 1 764 euros pour refaire les trottoirs de la rue des Tilleuls.

### **DEVIS EMPLACEMENTS PARKING RUE DES TILLEULS, REFECTION TROTTOIRS RUE DES GENETS, ET ECLAIRAGE PUBLIC VILLAGE**

Ces devis sont reportés.

### **MISE EN VENTE DES PARCELLES AC615 ET AC616 RUE DES HOUIES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente les parcelles AC615 et AC616 (terrains constructibles) appartenant à la commune. Il propose un prix de 60 euros du mètre carré.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'accepter la mise en vente des parcelles AC 615 et AC 616 au prix de 60 euros du mètre carré, et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **CONTRAT COPIEURS MAIRIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire des économies sur les dépenses liées aux copieurs de la mairie et présente les deux propositions suivantes :

- Entreprise EST MULTICOPIE : copieurs Konica Minolta C258 et Lexmark XC2132.
- Entreprise PAYART : copieurs Konica Minolta C458 et C3351.

Après avoir comparé le matériel proposé,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

D'accepter l'étude financière de l'entreprise PAYART et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ÉCOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame POUILLARD, enseignante à l'école de Saint-Laurent, sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat d'une nouvelle méthode de lecture conforme aux programmes en vigueur. Il présente un document mentionnant les références des livres souhaités ainsi que leurs tarifs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'accorder une subvention de 300 € à l'école pour l'achat de livres de lecture.

### **COURRIERS DIVERS**

L'équipe enseignante et les élèves présentent leurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2019 au Conseil Municipal.

Monsieur et Madame PERESUTTI présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019 au Conseil Municipal.

Mademoiselle Valentine DURY (Conseillère Municipale Enfants) s'excuse de ne pouvoir assister aux vœux de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu une copie du courrier que Monsieur Sébastien COFFART a envoyé à Monsieur le Président de la Commission Syndicale des Fagnamonts.

Monsieur Sébastien COFFART précise que les travaux effectués par l'Office National Des Forêts dans la forêt des Fagnamonts ont occasionné des nuisances pour leur activité de chasse.

### **INFORMATIONS**

Changement pour la permanence du vendredi soir de 18h00 à 19h00, elle aura lieu le premier et troisième vendredi du mois.

Monsieur le maire informe les élus qu'une réunion avec les maires de Gernelle, Issancourt-Rumel, et Ville-Sur-Lumes a eu lieu le 11 mars 2019 pour le projet du pôle scolaire à Saint-Laurent. Après discussion, il s'avère que les maires ne sont pas d'accord pour entreprendre ce projet.

Monsieur Dominique COPPA fait part au Conseil Municipal du mariage de son fils qui aura lieu le 22 juin 2019 à 15h00 à la mairie de Clavy-Warby et invite les élus au vin d'honneur.

Madame Livia LUBIN informe les élus :

- la salade aux lards aura lieu le samedi 23 Mars 2019
- la chasse aux œufs le dimanche 21 Avril 2019

Madame Eliane JUY informe le Conseil Municipal que l'école remercie la municipalité pour le prêt de la salle polyvalente au club de tennis de table du Theux afin qu'il organise leur Assemblée Générale.

En remerciement, le club a offert à l'école un cycle de tennis de table aux enfants de CM1 à partir de septembre 2019.

Monsieur le Maire précise aux élus que la commune met en place des animations pour les anciens. Il propose au Conseil Municipal une action en faveur de la jeunesse :

- Offrir aux jeunes de la commune inscrits à l'auto-école de Saint-Laurent un bon d'une valeur de deux leçons de conduite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Monsieur le Maire prendra contact avec l'Auto Ecole pour déterminer les modalités de l'offre. Une communication spécifique suivra.

Séance levée à 21h00.